



# COMBAT OUVRIER

Pour la construction  
d'un parti ouvrier  
révolutionnaire en  
Martinique et en  
Guadeloupe.  
Pour l'émancipation  
des peuples de  
Martinique et de  
Guadeloupe.  
Pour la reconstruc-  
tion de la IV<sup>ème</sup>  
Internationale.

Hebdomadaire communiste révolutionnaire (trotskyste)

Samedi 17 janvier 1981

N° 100

PRIX : Antilles 2 F  
France 3 F

## Editorial

**POUR LE RESPECT DE LEUR  
DIGNITÉ, DES NOIRS SE SONT  
MOBILISÉS POUR LE PROCÈS  
CÉLESTE...  
LE PROCÈS N'A PAS EU LIEU !  
C'EST UNE VICTOIRE CONTRE  
LES BLANCS RACISTES.**

Ainsi le procès Céleste n'a pas eu lieu. Ni celui de Zandronis. Le premier était accusé d'inciter à la haine raciale contre les Blancs, le deuxième d'avoir diffamé et injurié l'armée.

Tous ces derniers jours qui ont précédé le procès un nombre croissant de gens manifestaient leur soutien à Céleste. Souvent en l'arrêtant dans la rue, lui ou d'autres militants de Combat-Ouvrier, pour demander des précisions sur le procès et dire qu'ils y viendraient. Le plus souvent c'est un sentiment d'indignation qui éclatait dans la bouche des uns et des autres. L'idée même de ce procès provoqué par un riche Blanc créole suscitait une telle réaction.

Dans la campagne d'information que C.O. a organisée dans plusieurs communes et quartiers de l'île, nous avons vu que partout c'était ce même sentiment d'indignation qui l'emportait sur toute autre considération.

Comment l'administration après avoir écouté les doléances d'un Béké connu pour ne pas être un apôtre du mélange des races pouvait-elle traîner devant le tribunal un Noir qui avait dénoncé la main mise blanche sur l'économie et l'administration de l'île ?

Cela choquait.

La justice coloniale l'a-t-elle senti elle-aussi ? A-t-elle subitement pris conscience de s'être fourrée dans une galère dont elle ne sortirait pas grandie ? En tout cas c'est bien l'accusation — le ministère public représenté par l'Avocat Général — qui a réclamé que le procès ne se fasse pas. Il y avait prescription étant donné que, selon les lois sur la presse, cette prescription (délai au-delà duquel on ne peut plus poursuivre quelqu'un) est de trois mois. Or ces trois mois étaient écoulés avant le procès.

L'administration coloniale a trouvé cette façon « juridique » pour que retombe l'affaire. Et comme l'a dit le Procureur lui-même, s'agissant d'affaire de racisme, il était dommage que le « fond » ne soit pas discuté !

Mais il ne tenait alors qu'au représentant de l'administration coloniale qu'il en fût ainsi. Il aurait suffi que le procès ait lieu plus tôt !

De tout cela on peut conclure que dire que le pouvoir est blanc et le peuple noir, dire que de ce fait le peuple guadeloupéen est écarté de la direction de ses propres affaires de façon visible et évidente, appeler les Noirs à ne pas accepter cela fait peur à ces messieurs du pouvoir. D'où leur désir de poursuivre en justice !

Mais ils ont pu aussi constater que la population noire ne laisserait pas condamner un Noir sans réagir. Le grand nombre de ceux qui sont venus au procès, venant parfois de communes éloignées de Pointe-à-Pitre a montré que les Noirs sont bien conscients des problèmes ainsi posés. Et nous croyons que s'ils ne se sentent pas encore suffisamment forts pour exiger par

suite page 4

## DÉCLARATION DE MAX CÉLESTE



ZANDRONIS (À GAUCHE) ET CÉLESTE À LA SORTIE DU TRIBUNAL.

Après le procès de notre camarade Céleste, un meeting réunissant plusieurs centaines de personnes se déroula à la salle Rémy Nain-souta à Pointe-à-Pitre. Notre camarade put alors lire devant tous la déclaration qu'il devait faire devant les juges.

Il n'avait pu la lire au tribunal, compte-tenu du fait que le procès lui-même tourna court après que le substitut eût déclaré l'action publique prescrite, c'est à dire annulée.

Tous ceux qui s'étaient rendus au tribunal pour soutenir notre camarade ont donc pu entendre cette déclaration, et comme l'ont prouvé les applaudissements, exprimer leur accord.

Nous reproduisons ci-dessous cette déclaration.

Monsieur le Juge :

Me voilà devant ce tribunal pour « provocation à la discrimination à la haine ou à la violence à l'égard » des Blancs vivant en Guadeloupe. On pourrait résumer en disant que je suis accusé de faire preuve de racisme envers ces blancs vivant en Guadeloupe.

Et sur plainte de qui ? de M. Audebert qui lui-même fait partie d'une des grandes familles blanches de l'île. Un membre de cette famille a déclaré en 1972 à un journaliste du Figaro que « Nous avons les meilleures relations avec les créoles. Nous les recevons, nous les voyons. Mais nous voulons conserver notre épiderme blanc. C'est notre droit je suppose ? »

Que je sache, ni Philippe Audebert, qui m'accuse aujourd'hui ni un autre membre de sa famille n'ont protesté avec indignation contre de tels propos racistes.

Le spectacle qu'offre aujourd'hui ce tribunal est très symbolique : un Blanc m'accuse, moi un Noir de racisme et d'appel à la violence contre les Blancs et me voilà devant vous qui êtes aussi un Blanc. Et vous allez me juger !

Je peux vous assurer que ce procès choque la population. Pourquoi moi un Noir suis-je mis en accusation par des Blancs ?

Pour avoir dit ce que tout un chacun sait et voit de la situation ici ? Pour avoir dit que cette situation d'infériorité des Noirs est moralement intolérable ?

Cela a suffi pour que je sois convoqué devant ce tribunal en tant qu'accusé !

Dans cette affaire de racisme il est bon de savoir qui est victime du racisme de l'autre. C'est vrai qu'il y a racisme. Mais peut-on dire que je suis raciste parce que je dit à voix haute que ce sont des Blancs qui dirigent et possèdent tout dans ce pays ?

Peut-on m'accuser de racisme parce que je dit que la population à majorité noire est écartée de tous les postes de responsabilité économique et administrative ?

Monsieur le Juge, on vous demande de me juger pour racisme. Mais que savez-vous du racisme ? Avez-vous été dans une situation où vous vous sentez humilié ou rejeté par le racisme de celui qui est en face ? Moi, en tant que Noir je le sais pour l'avoir subi moi-même maintes et maintes fois. Le racisme on peut le déceler quelquefois ne serait-ce que dans un

regard, une attitude, même non agressive. Et de telles choses existent ici. Et il y a le racisme ambiant qui est dirigé contre toute la population noire de ce pays.

Tous les gendarmes considèrent par exemple les gens humbles des campagnes ou des jeunes de la population qu'ils arrêtent sur des mobylettes comme des gens qu'ils peuvent tutoyer. Ce tutoiement est du racisme.

Et les conversations où des Blancs se trouvant ensemble parlent des Noirs, énumérant nos « défauts » quand ce ne sont les inconvénients qu'il y a à nous fréquenter — affaires commerciales obligent !

Que dire de ce racisme ?

La population le connaît et n'a pas toujours la possibilité ni le désir de s'y opposer.

J'ai écrit un tract et je l'ai dit dans un exposé, que les Blancs possèdent tout, ont la plupart des postes de responsabilité ici.

J'ai dit aussi que les Noirs sont obligés de partir travailler en France, or dans la période où ils partent, on constate un renforcement de la communauté blanche ici.

J'ai dénoncé cela et je continuerai à le faire. Car en toute logique, on devrait trouver des Noirs dans la totalité des emplois existant ici aussi bien dans le commerce, l'industrie, l'hôtellerie et l'administration.

On nous abreuve de déclarations officielles où il est question de chômage, et pourtant on est bien obligé de constater que des emplois sont spécialement dévolus à ceux qui ont un épiderme blanc.

Je voudrais citer rapidement quelques exemples :

A l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA), sur huit stations de cet organisme, 7 sont dirigées par des Blancs et 1 par un Noir.

Dans l'Académie Antilles-Guyane au niveau de la Guadeloupe, sur 6 services, 4 sont dirigés par des Blancs. Et si l'Inspecteur d'Académie est un Noir, on est bien obligé de constater que le pouvoir réel appartient au Conseiller d'administration et de service universitaire qui est Blanc !

Prenons un autre cas, celui d'un grand hôtel de la région du Gosier : tout le personnel d'encadrement ou qualifié est Blanc, depuis le chef cuisinier jusqu'au responsable de l'accueil, sauf une exception, il s'agit de la chef lingère qui, elle, a été imposée par une grève du personnel noir.

Prenons enfin un dernier exemple, celui des cadres du Trésor : sur un total de 31 cadres, il

suite page 4

## FORT-DE-FRANCE MÉCONTENTEMENT DES OUVRIERS MUNICIPAUX

Les ouvriers de la municipalité de Fort-de-France ont fait grève le vendredi 9 pour protester contre le prolongement des mesures d'austérité que la municipalité a prises depuis 2 ans à leur encontre.

En effet, prétextant de difficultés financières, une série de mesures avaient été prises : suppression d'indemnités, blocage de salaires, blocage de l'embauche et licenciements. Une des mesures les plus impopulaires était cependant celle qui consistait à employer toute une partie du personnel ouvrier un mois sur deux.

Ces difficultés étaient présentées comme

temporaires et devaient en principe cesser cette année.

Or, brutalement, la municipalité a décidé de continuer ce système d'embauche un mois sur deux. Dès lors la colère ouvrière éclatait et à l'appel de la CSTM, la grève était déclenchée.

Devant cela, le maire a dû négocier et promettre de « tenter de satisfaire les revendications légitimes des ouvriers ». Comme quoi, les revendications sont d'autant plus légitimes quand les ouvriers les défendent par eux-mêmes.

# LETTRÉ OUVERTE

Madame Marajo Francilla  
Veuve de M. Victor Robert  
Rue de la Mutualité  
97 218 — Grand-Rivière

à

Monsieur Giscard d'Estaing  
Président de la République  
Palais de l'Élysée  
75 008 — Paris

Monsieur le Président de la République  
Je suis tout d'abord désolée de m'adresser à vous dans une forme peu habituelle, lorsqu'il s'agit de porter à votre connaissance tout le chagrin d'une mère de famille devant l'injustice qui lui est faite.

J'aurais préféré laisser mes souvenirs douloureux et mes regrets au fond de moi-même, mais la décision injuste qui est prise contre mon fils Victor Sainte-Rose m'a brutalement réveillée, révoltée.

De quoi s'agit-il, et pourquoi porter à la connaissance de l'opinion publique la révolte d'une martiniquaise, mère d'une famille de 11 enfants, paisible, qui n'appartient — et cela est ma force — à aucun parti politique.

Sainte-Rose est le cinquième enfant de la famille et il est parti en France comme beaucoup de jeunes martiniquais, incapable de trouver du travail sur place depuis près de 5 ans à l'époque où les faits se sont produits.

Revenu au mois de mai 1979 dans notre commune natale, passer un mois de vacances, Sainte-Rose passait le plus clair de son temps avec les jeunes de cette petite com-

mune de l'extrême nord de la Martinique.

Le soir, près du kiosque, il aimait raconter aux jeunes sa vie en France.

Tout se passait très bien, sans qu'il y ait le moindre incident, mais les responsables de la commune n'avaient pas l'air d'apprécier le comportement de mon fils qui s'étonnait de voir la manière dont sont traités quotidiennement nos compatriotes.

C'est dans ces conditions que le 29 juin 1979, alors qu'il était 22 heures, mon fils a fait l'objet d'une agression caractérisée par les gendarmes de Basse-Pointe auxquels s'étaient joints ceux du Lorrain, dans une expédition punitive contre les jeunes de Grand-Rivière.

Au cours de cette scène de violence, mon mari déjà extrêmement malade, atteint d'un cancer, a été frappé, jeté à terre, et menacé avec un revolver chargé.

Il devait décéder quelques mois après, le 16 janvier 1980, sans qu'on puisse affirmer cependant que les faits graves que je porte à votre connaissance pour la seconde fois aient une relation de causalité avec la perte cruelle que j'ai éprouvée.

En effet, le 18 août 1979, je m'étais adressée à vous, non pas pour intervenir dans le déroulement de la justice comme vos services me l'ont indiqué dans la réponse reçue de votre secrétariat, mais pour que dans un département d'Outre-mer, la loi soit la même pour tous.

Au cours de cette scène, mon fils a été sérieusement blessé par les gendarmes identifiés, sans que jamais ces derniers aient fait l'objet de poursuites judiciaires.

Mais c'est mon fils qui, lui, va être jugé pour outrage à agent de la force publique, bientôt, à Fort-de-France.

Vous allez, Monsieur le Président de la République, bientôt fouler le sol de nos Antilles natales.

Vous allez, comme en 1974, affirmer solennellement que les Antillais sont traités d'égale manière que les Français.

Mais c'est tous les jours que l'administration dont vous êtes le chef suprême nous démontre le contraire.

Aussi, je n'hésite pas à m'adresser, sans doute vainement, à votre haute autorité puis-que, après ma lettre, la réponse m'est venue par l'entremise de mon fils qui est poursuivi pour avoir outragé des gendarmes, bien qu'il fut la victime de leurs sévices et de leur brutalité, alors qu'il se rendait au domicile familial pour éviter que les brimades dont il était l'objet ne s'aggravent.

C'est d'ailleurs au cours de cette poursuite qu'il a été blessé d'un coup de crosse des gendarmes déchaînés qui n'ont pas hésité à pénétrer la nuit dans mon domicile où ils se sont livrés avec la même brutalité à des actes inqualifiables sur un homme atteint d'une maladie incurable et qui avait perdu près de 36 kilos.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de mes sentiments très respectueux.

Le 11 décembre 1980  
Francilla VICTOR

P.S. Le procès aura lieu le 25 mars 1981 à Fort-de-France.

## À PROPOS 'UNE LETTRE ANONYME METTANT EN CAUSE LE MIM

Au cours de son arrestation, on a présenté à Marc Pulvar, dirigeant du M.I.M. (Mouvement Indépendantiste Martiniquais), une lettre manuscrite attaquant le substitut du procureur Steinger et prenant la défense de Pulvar et du MIM. L'auteur de cette lettre signée « nous sommes des nègres marrons » menace donc Steinger de représailles.

Cet épisode rocambolesque sent le faux à plein nez : lettre datée et non signée s'attaquant à l'un des rares magistrats qui ne fasse pas preuve de zèle colonialiste, cela ressemble bien à une tentative de compromettre une organisation anti-colonialiste.

Mais cela peut être aussi tout simplement le geste de colère de quelqu'un qui en a assez des procès coloniaux, et de toute la présence coloniale.

Auquel cas, ce ne sont pas les organisations anti-colonialistes qui sont responsables. L'administration coloniale n'a qu'à s'en prendre à elle-même.

## LA MOBILISATION AUTOUR DES PROCÈS

Les actions de soutien à notre camarade Max Céleste dont le procès devait avoir lieu le 14 janvier ont été multiples et vastes.

Combat-Ouvrier organisa une tournée de prises de parole à Pointe-à-Pitre, dans les quartiers populaires, ainsi que deux meetings : le premier à Pointe-à-Pitre et l'autre à Capesterre. Plusieurs milliers de tracts furent distribués, pas les militants de Combat-Ouvrier, des affiches collées. La presse de gauche française fut aussi informée.

Une conférence de presse fut aussi organisée par Combat-Ouvrier le lundi 12, et tous les représentants des journaux de la gauche et de l'extrême-gauche de la Guadeloupe y participèrent.

De nombreuses autres initiatives de soutien

et de solidarité furent prises par les partis de gauche, les associations et les syndicats. C'est ainsi que le Parti Communiste Guadeloupéen publia un petit feuillet appelant à se rendre au tribunal le jour du procès pour soutenir Céleste et Zandronis, la CGTG informa ses sections d'entreprises, publia un communiqué de soutien et assura encore son soutien par la présence de plusieurs militants CGT au tribunal.

L'Union des femmes guadeloupéennes publia aussi un communiqué et on a pu noter la présence de plusieurs de ses militantes au tribunal et au meeting de Rémy Nainsouta.

Le SNI envoya à Combat-Ouvrier un télégramme de soutien à notre camarade.

Après les audiences plusieurs centaines de

jeunes, de travailleurs et de militants se retrouvèrent à la salle Rémy Nainsouta où Céleste et Zandronis prirent la parole.

On peut donc dire que ces initiatives, cette mobilisation faite autour des procès coloniaux ont réussi. En partie elles ont contribué à faire reculer la justice coloniale qui a conclu par deux « non-lieu », les procès qu'elle avait elle-même intentés.

C'est donc une réussite pour l'ensemble des anti-colonialistes. La mobilisation, le soutien, l'écho que ces affaires ont eu dans l'opinion publique, tout cela est incontestablement un succès pour tous les anti-colonialistes du pays.

## DEUX RÉUNIONS PUBLIQUES DE SOUTIEN À CÉLESTE

Avant le procès de notre camarade Céleste, deux meetings publics de soutien se tinrent, l'un à Pointe-à-Pitre, l'autre à Capesterre.

C'est à la salle Rémy Nainsouta qu'eut lieu le meeting de Pointe-à-Pitre. Là, devant une centaine de personnes, un premier orateur fit une analyse de la situation actuelle, et de l'importance de cette période pour les travailleurs et la population de Guadeloupe. Puis Max Céleste intervint pour expliquer les raisons de son inculpation, et dire pourquoi il fallait faire de ce procès le procès du racisme officiel.

Le mardi 13 janvier, c'est devant une assis-

tance de plus de 300 personnes, à la Salle des Fêtes de Capesterre, que les différents orateurs de Combat Ouvrier prirent la parole. De nombreux travailleurs de la banane, des jeunes, des habitants des quartiers de Capesterre, mais aussi des gens venus de Pointe-à-Pitre et de Sainte-Rose avaient fait le déplacement pour participer à ce grand rassemblement.

Un premier orateur évoqua les nombreux faits de répression qui marquent la période actuelle. Le deuxième s'attacha à montrer aux travailleurs, aux jeunes, l'importance de la lutte actuellement engagée en Guadeloupe

depuis que le GLA avait lancé une action armée. Il montra la nécessité pour la population de participer à cette lutte pour son propre compte. Enfin Max Céleste fit le procès du racisme officiel, montra preuves à l'appui ce qu'est la réalité de cette domination d'une minorité de privilégiés blancs sur la Guadeloupe.

Cette réunion suivie par une assistance attentive, fut ponctuée d'applaudissements et se termina aux accents de « l'Internationale ».

## ECHOS DES ENTREPRISES

### EDF MARTINIQUE LES VOEUX DU CHEF : BOUCLEZ-LÀ ET TRAVAILLEZ

Le chef de service de la production ne sait peut-être pas qu'il est de coutume avec la nouvelle année de se présenter mutuellement ses civilités et de se souhaiter bonne et heureuse année.

En tous cas, ce monsieur s'est permis d'engueuler un travailleur qui souhaitait une bonne année à un de ses camarades.

Mais le travailleur insulté ne s'est pas laissé faire et a répliqué par tract en signant de son nom, et accusant nommément le cadre, et lui disant ses quatre vérités en face.

Qui se sent maintenant bien gêné à PK ?

### EDF MARTINIQUE BELLEFONTAINE : LE MIROIR AUX ALOUETTES

Depuis quelque temps, un nouveau refrain a cours à EDF. C'est « Belle fontaine ». En effet, quelque problème que nous ayons, quelque demande que nous fassions, la direction répond avec la même chanson :

Création de postes ?  
Attendons Bellefontaine.  
Nominations, avancements, classification ?  
Attendons la construction de Bellefontaine !  
Il fait chaud à PK, le bruit est intolérable ?

Avec la construction de la nouvelle centrale à Bellefontaine, tout ira pour le mieux.

Bref, nous avons droit à la version EDF du slogan trop connu, « demain on rasera gratis » !

Quant à nous, il y a un autre air que nous aimons mieux, c'est : « Tout, tout de suite ».

### CAMELEC : LA GOUTTE QUI A FAIT DÉBORDER LE POT.

Un pot de fin d'année était organisé à CAMELEC. Le directeur ayant refusé qu'il ait lieu durant les heures de travail, il fut repoussé de 14 à 16 heures.

De plus, c'est dans un atelier où il est difficile de se croiser, sale, sur un établi recouvert de poussière, d'huile, de limaille de tuyaux galvanisés et de cuivre, avec une odeur intenable dégagée par les produits d'entretien, que trônaient cinq bouteilles dont certaines étaient déjà entamées.

Devant un tel mépris, et heureux de les laisser à leur tour dans la saleté de leur chantier, les ouvriers sont tous repartis, laissant en tête à tête le directeur et ses chefs de chantier.

### BÂTIMENT (Martinique) SMPR : LES TRAVAILLEURS ONT FAIT CÉDER MARTINO.

Après un mois de grève, les travailleurs de

l'entreprise de peinture SMPR ont fait revenir Martino sur sa décision de licencier 8 travailleurs.

Bien sûr, ils n'ont pu obtenir comme ils le revendiquaient le paiement des jours de grève, mais là aussi, Martino a dû payer la Noël et le Jour de l'An, et concéder une avance sur salaire remboursable en trois mois.

Voilà un langage qui rappellera à Martino qu'à l'avenir, il faudra compter avec la volonté des travailleurs.

### SOCALTRA : UNE NOUVELLE PROVOCATION DE REIN

Le mardi 6, alors que quelques délégués s'étaient rendus dans le bureau de Rein pour faire revenir celui-ci sur sa décision illégale de ne pas payer la journée de Saint-Eloi, Rein n'a pas trouvé mieux que de faire appel aux gendarmes, disant qu'il était sequestré. Quand les gendarmes sont venus, ils ont pu constater qu'il s'agissait d'une réunion et rien de plus !

Nous avons donc un nouvel échantillon des exploits de Rein : menteur, tricheur, provocateur.

Car faire venir des gendarmes dans l'entreprise est une provocation contre notre dignité. Nous ne devons pas le tolérer. Rein doit savoir cela !

### HÔPITAL CIVIL : UN GESTE CHALEUREUX

A l'occasion de son départ à la retraite, le camarade Emmanuel Emile invitait le personnel vendredi 9 à prendre un pot avec lui au service Porte.

Plusieurs dizaines d'entre nous sont passés lui témoigner leur sympathie.

A notre collègue déterminé, hardi, fougueux et intransigeant qui a su se faire respecter de la direction, nous souhaitons une bonne retraite.

### DE JAHAM : UN DIRECTEUR UN PEU TROP CURIEUX

Lors d'une visite aux ateliers de l'établissement De Jaham, la délégation du syndicat s'est trouvée nez à nez avec le directeur qui s'étonnait de sa présence et osait demander si la discussion avec le délégué de son entreprise sera longue.

Il lui a été répondu que le délégué disposait de 15 heures de délégation par mois et qu'il ferait tout pour ne pas les dépasser dans une journée de 8 heures !

N'ayant rien trouvé à répliquer, le directeur est parti en maugréant !

# À PROPOS DU COMMUNIQUÉ N° 5 DU G.L.A.

Nous publions ci-dessous le communiqué n°5 du G.L.A. Les lecteurs de notre journal, les sympathisants de *Combat-Ouvrier* ou tous ceux qui se posent sérieusement le problème de la lutte contre la domination coloniale pourront ainsi avoir une idée plus juste des idées politiques du Groupe G.L.A. et porter ainsi un jugement sur son action.

Nous avons dit ce qui nous séparait du G.L.A. (voir lettre ouverte dans le N°99 de CO). Mais nous avons dit aussi ce qui nous en rendait solidaires : une commune volonté de mettre fin à une situation coloniale qui n'a que trop duré. Nous pensons que le peuple guadeloupéen et en particulier les pauvres, les travailleurs ont soif de dignité et voir respecter leur droit élémentaire de se donner un pouvoir qui soit le leur et non pas cette excroissance malsaine et malfaisante venue se greffer sur nous de 7000 kilomètres.

Ceux qui engagent la lutte contre le pouvoir colonial pour changer la situation en Guade-

loupe, s'ils veulent un véritable changement doivent en même temps affirmer que l'Etat que nous bâtirons en lieu et place de l'édifice vermoulu du colonialisme devra être aussi radicalement différent de lui et non pas sa simple reproduction en noir. Car remplacer un pouvoir colonial blanc par un pouvoir des Petits-Bourgeois noirs aisés ou cultivés sur le peuple ce n'est pas réaliser un véritable changement.

Poser ce problème c'est aussi poser le problème de la conduite à tenir dès maintenant dans la lutte.

C'est pourquoi nous réclamons et militons pour qu'en toute circonstance, les travailleurs, les hommes et femmes, les jeunes de la population, les pauvres participent eux-mêmes à la lutte. S'ils sont mécontents, s'ils veulent que cela change, s'ils en ont assez de la misère, du chômage, de l'exil, des privilèges accordés à ceux qui ont la même couleur de peau que ceux qui dirigent le pays, eh

bien ! ils doivent tout d'abord crier ce mécontentement et cette colère. Ils doivent non seulement se faire entendre, mais aussi donner une forme active, combative à cette colère.

Appeler la population à participer elle-même à la lutte, l'aider dans les premiers pas, l'encourager à se donner ses propres formes d'organisation pour la lutte. Accepter que cette population combattante exerce sur les organisations politiques et les dirigeants politiques son propre contrôle, tels sont les points sur lesquels doivent se déterminer les révolutionnaires. Et c'est leur position sur ces points qui les met dans le camp de ceux qui font la révolution avec et pour les masses pauvres et ceux qui la font au nom de ces pauvres mais sans leur contrôle et pour un pouvoir qui échappera à ceux-ci.

Le G.L.A. dit dans son texte n°5 que : « seul le peuple guadeloupéen devra tirer profit de la disparition du colonialisme français et

non cette caste de nouveaux chefs qui se préparent dans l'ombre ».

Nous partageons parfaitement cette opinion ; mais il reste à dire quels moyens et selon quelle conduite politique ceux qui ont cette opinion éviteront justement que le pouvoir tombe aux mains des « nouveaux chefs » qui sont « dans l'ombre ».

Le G.L.A. ne s'est pas prononcé là-dessus. Mais il promet pour 81 la publication de son Manifeste. Il annonce qu'il s'engagera à résoudre la question de l'unité.

Une telle publication ne pourra évidemment passer à côté des questions essentielles, soulevées plus haut. C'est au G.L.A. de dire en quoi et sous quelle forme il envisage de faire de la Guadeloupe de demain une Guadeloupe contrôlée par les travailleurs et par tout le peuple des pauvres, à l'exclusion des exploités et de ces « chefs qui se préparent dans l'ombre ».

## COMMUNIQUÉ N° 5 DU GROUPE GUADELOUPÉEN DE LIBÉRATION ARMÉE à la presse nationale et internationale

1980 restera dans l'histoire de notre pays, la Guadeloupe, comme l'année de l'apparition sur la scène politique guadeloupéenne du Groupe Guadeloupéen de Libération Armée (G.L.A.).

C'est le fruit de la montée impétueuse de la prise de conscience nationale de notre peuple, d'une analyse des nécessités et des formes de la violence révolutionnaire dans notre lutte de libération nationale et d'une prise de conscience aiguë du complot criminel tramé dans l'ombre par les stratèges de la politique coloniale des Giscardjoud. En 1980, notre organisation a montré que seule la violence révolutionnaire pouvait s'opposer victorieusement à la violence contre-révolutionnaire pluriséculaire du colonialisme français.

Mieux, nous avons montré qu'il n'était pas invincible mais au contraire vulnérable. Mais cette violence révolutionnaire n'est pas spontanée, elle ne tombe pas du ciel, elle se prépare. Elle est armée et spécifique.

Elle tient essentiellement compte des conditions concrètes de notre pays (traditions de lutte, territoire, forces de l'ennemi), de l'expérience révolutionnaire internationale et de la situation internationale.

En conséquence la violence révolutionnaire armée des masses que nous préconisons n'a rien à voir avec les mots d'ordre **IRRESPONSABLES** de « lutte de masse au grand jour » ou encore de « jandab, fizi, lajol : nou pa pè » scandé par des militants désarmés.

En 1980, notre organisation a mené toute une série d'actions révolutionnaires qui ont eu pour effet, d'une part de galvaniser notre peuple, de lui redonner confiance dans la lutte de libération nationale et ses propres forces et d'autre part de semer panique, désolation et méfiance dans les rangs de l'ennemi, persuadé qu'il était de l'éternelle docilité de notre peuple.

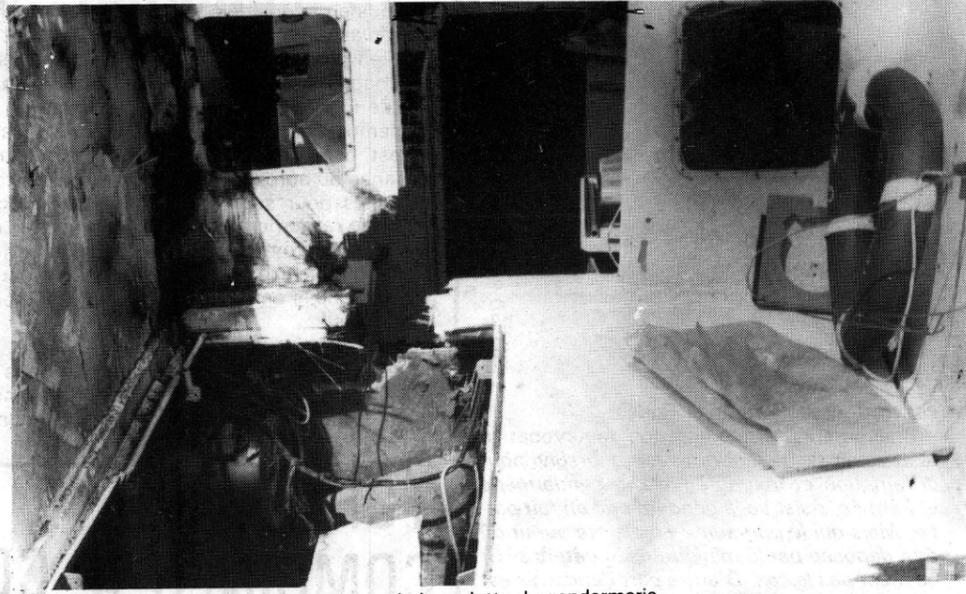
Toutes ces actions que nous, G.L.A., revendiquons hautement ont reçu l'approbation de notre peuple tant sur le sol national que dans l'émigration. Et en ce moment seul nous importe cela.

L'avant-dernière action en date du 30/12/80 menée par le commando Jacques Nestor sur les personnes machiavéliques du couple fasciste Gugenheim, cheville ouvrière du complot ourdi contre notre peuple, qui dans l'ombre tire les ficelles, maître d'œuvre du SAC, qui sur le terrain opère la jonction entre le grand capital français et les Pravaz, Audebert, Loret, Viviers, Bernier et compagnie, l'armée et l'éducation nationale, les nerfs des SAC (dirigé par un sbire zélé nommé Yojo conduisant une porsche noire) et GDAG.

Cette opération si elle n'eût pas le plein succès escompté ne fut pas non plus un échec total. Elle a eu comme conséquence de démasquer les visées de ces petits personnages.

1980 fut aussi l'année de l'ultimatum intimant aux français résidant en Guadeloupe d'avoir à s'en aller avant la date du 31/12/80. Ce fut un succès total. Non pas qu'elle ait arrêté la politique de génocide, bien au contraire celle-ci se poursuit avec plus d'acharnement et de façon ouverte et se poursuivra jusqu'à ce que la souveraineté du peuple guadeloupéen soit clairement établie mais bien parce que nous pouvons maintenant affirmer que la communauté française de Guadeloupe ne compte plus d'innocents trompés par le pouvoir mais des militants organisés de la cause coloniale, déterminés à tuer, à risquer leur propre vie et celle de leurs enfants pour que la Guadeloupe reste « terre française » et que les nègres, les indiens et tous les métèques guadeloupéens retournent dans le pays d'origine de leurs ancêtres.

Quand au paltoquet Dijoud et à son patron,



L'intérieur de la vedette de gendarmerie après l'attentat du 17.9.80 à la Marina.

parent de Bokassa, Giscard, ils seraient bien malvenus de nous donner des leçons d'anti-racisme, eux qui commercent avec l'Afrique du Sud, pays de l'apartheid, eux chez qui aucun visage basané n'est en sécurité ; Giscard dont le père Edmond a été décoré de la Francisque sous Pétain.

En 1980, notre travail d'implantation et de structuration s'est poursuivi avec succès, malgré les embûches que certaines chapelles (heureusement sans grande autorité au sein même des organisations qu'elles pourraient contrôler, à plus forte raison sur notre peuple) n'ont pas hésité à mettre au travers de notre chemin, tentant de semer la confusion, le doute et la peur autour d'eux.

D'ores et déjà, nous déclarons solennellement que nous sommes en mesure de résister efficacement aux coups que la répression ne manquera pas d'exercer sur notre organisation, de survivre et frapper à coups redoublés aussi bien sur le sol national que sur le territoire français.

Enfin, par notre action, nous avons réussi à internationaliser la lutte de libération nationale de notre peuple et surtout à déjouer les plans de l'ennemi consistant à faire oublier les dernières possessions coloniales françaises et ce avec la complicité du comité de décolonisation de l'ONU acceptant d'enlever les D.O.M.-T.O.M. de la liste des pays encore sous domination coloniale et donc devant accéder à la pleine souveraineté.

### MISE AU POINT

Nous commencerons d'abord par dénoncer la revendication fallacieuse de l'attentat du 24/12/80 contre l'outil de matraquage idéologique et d'agression culturelle du colonialisme français en Guadeloupe : FR 3, par le SAC. Le but visé qu'il s'agisse du SAC ou d'un farfèlu et malgré le téléx du SAC lu sur Radio Caraïbe International le 2/01/81, est de semer le trouble dans l'esprit des Guadeloupéens et de l'opinion internationale. Mais le colonialisme français ne s'y trompe pas qui nous tient actuellement, en l'absence de la violence révolutionnaire organisée des masses, pour son principal et plus dangereux ennemi.

D'un autre côté cette lettre falsifiant l'histoire nous rend service. Il faut que les militants comprennent que nous sommes en période de guerre ouverte contre le colonialisme et que cela exige des moyens de lutte nouveaux et adéquats.

Fini le temps des révolutionnaires de la phrase de salon et de parade. Voici, venu le temps des **Combattants lucides** et **décidés** donc le temps de la vigilance politico-militaire.

Enfin pour mettre un terme à toute éventuelle falsification nous revendiquons toutes les actions révolutionnaires réalisées par nos différents commandos sur tout le territoire de la Guadeloupe avant l'expiration de l'ultimatum du 31/12/80, à savoir : le 6/03/80 objectif Viviers ; 10/07/80 O. Jouhandon ; 30/07/80 O. gendarmerie Ste Anne ; / /80 O. FR 3 P-à-P ; 17/09/80 O. Vedette gendarmerie Marina-bateau Ph. Audebert Marina-Boeing 737 Air-France ; 17/11/80 O. BFC tour Secid-Hotel Méridien St François-gendarmerie Anse-Bertrand-gendarmerie Bouillante-préfecture Basse-Terre ; 5/12/80 O. conseil général Basse-Terre-palais de justice P-à-P ; 12/80 O. émetteur FR 3 Marie-Galante ; 24/12/80 O. FR 3 P-à-P ; 28/12/80 O. aéroport du Raizet ; 30/12/80 O. Gugenheim. **AU TOTAL 18 ACTIONS RÉVOLUTIONNAIRES.**

En 1981 la violence révolutionnaire s'exercera sur tous les délateurs, fantoches et ennemis du peuple en Guadeloupe. Le châtimement réservé aux traîtres à la nation sera implacable, à la mesure des siècles de violence barbare que notre peuple a déjà enduré, à la mesure de toute notre haine vis-à-vis de l'ennemi. Nous n'oublierons rien.

Aux Guadeloupéens servant dans les rangs des forces de police ou de renseignement, nous répétons un précédent avertissement : Gardez vous de tout zèle intempêtif. Vous êtes encore plus à notre portée que vos collègues et supérieurs blancs. Ne vous laissez pas aveugler par d'illusoires promesses de récompenses. L'heure n'est plus où l'on pouvait impunément trahir le peuple au profit du blanc. Méditez sur l'actuel sort misérable des harkis algériens et de leurs familles en France et prenez vous responsabilités. A ceux d'entre vous qui saboteront les dispositifs de l'ennemi, élimineront des individus dangereux, la patrie saura en temps voulu manifester sa reconnaissance.

En 1981 nous combattons avec encore plus de vigueur et de détermination contre la politique de génocide poursuivi contre notre peuple et pour la conquête de l'Indépendance Nationale.

En 1981 nous transformerons l'élan de sympathie normal que porte tout peuple colonisé à l'égard des combattants se plaçant résolument hors des voies de contestation délimitées par les colonialistes (et qui leur

valent les qualificatifs de criminels dans la presse, à la radio et à la télévision) en adhésion consciente au projet révolutionnaire qui sous-tend notre action : en 1981 NOTRE MANIFESTE SERA MIS EN CIRCULATION.

En 1981 nous travaillerons à résoudre la question de l'unité, si chère à nos cœurs de combattants, du peuple guadeloupéen.

Mais, aujourd'hui, nous dénonçons avec la plus grande fermeté tous les apprentis-chefs qui se permettent déjà, par dessus notre peuple, de se présenter comme crédibles, responsables, avant qu'il ne soit trop tard ; qui visent délibérément des capitales de la Caraïbe pro-françaises, qui disent n'être pas prisonniers de leur discours.

**NOUS SERONS SANS PITIÉ ENVERS TOUS LES « INTERLOCUTEURS VALABLES ».**

**SEUL LE PEUPLE GUADELOUPÉEN DEVRA TIRER PROFIT DE LA DISPARITION DU COLONIALISME FRANÇAIS, ET NON CETTE CASTE DE NOUVEAUX CHEFS QUI SE PRÉPARE DANS L'OMBRE.**

En 1981 nous porterons la lutte dans le fief même du colonialisme français. Nous saluons l'action révolutionnaire du 4/01/81 qui a semé la panique dans les rangs colonialistes.

Aux Guadeloupéens de l'émigration, nous nous permettons de rappeler que le racisme le mépris, les assassinats (Melyon), cette violence intolérable que constitue l'émigration-déportation, les conditions de logement et de travail ne sont pas apparus avec le GLA le 6/03/80.

Toute forme de violence dirigée contre vous par les Français est intolérable. Dès à présent armez vous de courage et prenez toute disposition pour résister aux agressions racistes et fascistes, qui sont le lot quotidien de l'émigration en France. Il vous appartient d'assumer sur place vos responsabilités historiques et donc de vous organiser par quartiers, banlieues afin de trouver les formes de lutte et de résistance les plus adéquates.

**LONGUE VIE AU GROUPE DE LIBÉRATION ARMÉE DE LA MARTINIQUE (G.L.A.M.).**

Nous saluons chaleureusement l'apparition du G.L.A.M. et l'action révolutionnaire du 02/01/81 contre le Palais de Justice coloniale.

L'ouverture de ce deuxième front dégage des perspectives nouvelles à la lutte commune que nous menons contre le colonialisme français.

Nous saluons tout aussi chaleureusement les organisations nationales martiniquaises pour la leçon de clairvoyance et de dignité qu'elles viennent de donner à certaines organisations guadeloupéennes plus soucieuses de leurs chapelles respectives, assoiffées de pouvoir, contrôlées par la petite et moyenne bourgeoisie, qui n'ont su jusqu'à ce jour voir dans les actions révolutionnaires du G.L.A. que l'action de la police ou des services spéciaux français. De 1967 à 1980 il y a comme un air de famille dans les réactions de ceux-ci ou de ceux-là face au phénomène de la répression et de la violence.

Aux camarades Guyanais emprisonnés, nous adressons nos salutations militantes. Nous savons qu'au fond des geôles françaises notre salut fraternel leur parviendra amplifié.

En 1981 que toujours soient plus nombreux les combattants qui nous rejoignent, nous permettant ainsi de tenir notre rôle d'avant-garde du mouvement révolutionnaire guadeloupéen et que la lutte du peuple aille de l'avant et le colonialisme français de défaite en défaite.

**VIVE L'INDÉPENDANCE NATIONALE.  
VIVE LE PEUPLE GUADELOUPÉEN.  
VIVE LE G.L.A.**

GUADELOUPE LE 5/01/81.

## SUITE DE L'ÉDITORIAL

la lutte la fin de la domination blanche et le droit des Noirs de se gouverner eux-mêmes, les premiers pas sont franchis dans la conscience des Noirs.

C'est aussi la peur de cet avenir-là qui a poussé l'administration à reculer et à éviter le procès.

Le moment n'est peut-être pas loin de cette prise de conscience, qui va se généraliser, au moment où l'on passe à la lutte pour faire respecter le droit à se diriger soi-même.

Ce procès « manqué » aura servi à ceci : faire prendre conscience que les Noirs ne sont pas des êtres soumis et consentants devant le pouvoir blanc et la domination blanche. Pour l'avenir, c'est important.

# DÉCLARATION DE MAX CÉLESTE

Il y a 28 Blancs et 3 Noirs et nous savons que bien des Antillais voudraient, dans cette profession en particulier, travailler dans leur pays.

Je pourrais citer l'exemple de tous les services administratifs. La situation y est identique. Et dans le privé, c'est pareil. Cadres et employés qualifiés sont en général blancs, et il y a des entreprises qui ne recherchent leur personnel qu'en France ou parmi les Blancs qui vivent déjà ici.

Lorsque les sociologues veulent mettre en évidence la situation d'un groupe ethnique par rapport à un autre, ils comparent les situations économiques et sociales des deux groupes. Ils déterminent ainsi lequel est en position d'infériorité. Une telle comparaison montre, ici en Guadeloupe, aisément la domination blanche et les privilèges existant pour

ceux qui sont blancs ici.

La sélection d'un personnel blanc pratiquée y compris par l'état lui-même, est injustifiable. Ou alors elle s'explique par la méfiance vis-à-vis de la population et par la peur de voir ce peuple prendre conscience de sa capacité à s'administrer lui-même.

C'est à un autre niveau le même réflexe que ces esclavagistes de l'ancien temps qui interdisaient que l'on apprenne à lire et écrire aux esclaves. De leur point de vue, ils n'avaient que trop raison, car souvent ce sont les esclaves instruits et cultivés qui poussaient les autres à la révolte.

Devant l'entreprise de M. Audebert, j'ai dit que les Noirs ne doivent plus accepter d'être réduits à une masse sans responsabilité et sans pouvoir dans leur propre pays.

C'est cela que je dénonce devant le peuple guadeloupéen. En tant que membre de ce peuple, j'ai le devoir de l'avertir qu'il y a contre lui une menace de destruction par éparpillement. Il y a une menace pour les guadeloupéens vivant en France de devenir les prisonniers d'un ghetto noir en France.

Inéluctablement les Noirs antillais vivant en France seront rejetés de leur emploi et de leur logement par le racisme montant avec la crise économique.

Nous en avons déjà les signes. Les emplois sont plus rares. Les ouvriers français étant de plus en plus nombreux à être rejetés dans le chômage, inévitablement le racisme va chasser de France tout ce qui est étranger ou ne ressemble pas à la population française. Celle-ci est blanche. Tous ceux qui seront trop basanés ou auront la chevelure crépue seront désignés pour subir le racisme. Et il s'agira alors de retourner chez soi. Si on peut ! Contre une telle évolution il ne servira à rien de brandir sa carte d'identité française car le racisme ne s'embarassera pas d'arguments juridiques.

Alors en tant que militant de ce peuple, j'ai le devoir de l'avertir, de lui dire que nous ne pouvons pas accepter d'être à la fois des indésirables en France et des citoyens de seconde zone ici, dans notre propre pays.

SUITE DE LA PAGE 1

Nous Noirs devons avoir le contrôle de notre propre communauté. Ici c'est nous qui sommes en majorité, nous ne pouvons pas accepter d'être des étrangers dans notre propre pays. Voilà qui explique le contenu du tract distribué devant l'entreprise de M. Audebert et contre cela vous ne pouvez rien. Ce que j'ai divulgué comme idées, j'ai le devoir devant mon peuple de continuer à les tenir.

Et le fait de m'accoler l'étiquette du GLA ne changera rien à l'affaire. Je tiens à dire que je ne suis pas membre du GLA, mais j'ajoute que je n'ai absolument pas honte d'être pris pour un membre de cette organisation. Bien au contraire ! J'ai des divergences importantes avec le GLA mais cela, c'est une affaire qui regarde le peuple auquel j'appartiens et je n'en débattrai pas devant ce tribunal.

Je suis persuadé que mon peuple lui, comprend mon action et mes propos.

Je suis un militant de ce peuple, c'est donc à lui de me juger, à lui de me condamner ou de m'acquitter.

Mais si vous M. le juge, qui avez à prononcer une sentence dans ce procès, si vous devez juger de cette affaire, deviez suivre l'accusation et me condamner, vous prendriez la responsabilité de voir renforcer encore au cœur de notre population le sentiment que décidément il n'y a rien à attendre de la justice des Blancs. Si vous prononcez contre moi un verdict qui sera défavorable, c'est vous-même qui allez contribuer à pousser dans la voie de la révolte de nombreux jeunes écœurés déjà par la situation présente. C'est vous qui allez armer le bras des futurs terroristes. Et si demain des Blancs sont en danger ici, ce sera bien à cause du sentiment qui naîtra à la suite d'un verdict me condamnant. N'oubliez pas non plus que contre le racisme blanc, il n'y a jamais eu de procès. Le premier procès pour racisme en Guadeloupe est intenté par un Blanc contre un Noir, et c'est tout un symbole !

Il vous appartient de ne pas en faire plus qu'un symbole, le premier signal appelant à une montée de la colère des Noirs de ce pays.

## COMPTE RENDU DU PROCÈS DE POINTE-A-PITRE



Photo GEBER

DE NOMBREUSES PERSONNES ÉTAIENT PRÉSENTES AU PALAIS DE JUSTICE.

Dès 8 heures de petits groupes se formaient devant le tribunal de Pointe-à-Pitre. Puis la foule de plus en plus nombreuse s'entassait dans la salle où devaient se dérouler les débats. Beaucoup de gens n'ayant pu entrer dans cette salle sont restés sur les balcons du Palais de Justice ou dans le square.

Quelques policiers antillais sont aux abords de la salle et veillent à l'entrée. Pas loin dans la cour de la gendarmerie de Pointe-à-Pitre, plusieurs voitures de CRS sont garées. On ne sait jamais, peut-être auront-ils à intervenir.

En face du Palais de Justice, sur la façade de l'église, fleurit un beau graffiti : « Condamné Céleste ». Sur les murs du tribunal, on peut lire aussi : « A bas Céleste » : signés SAC. Le SAC distribuera aussi un tract injurieux consacré entièrement à Céleste et à Combat Ouvrier. Le SAC est très actif et défend la présence française en Guadeloupe !

Lorsque l'affaire Zandronis vient en discussion, le Bâtonnier Rodès prend la parole pour présenter des conclusions destinées à annuler la plainte. La salle est très admirative, et du discours intéressant et très fin de Rodès, et de sa grande science juridique. De voir tout ce tribunal blanc qui rougit violemment à chacune des piques ou des manifestations d'ironie de Rodès, cela fait manifestement plaisir et à la fin de cette courte mais intéressante intervention, la salle applaudit. Suspension de l'audience. Le tribunal doit délibérer sur les

conclusions du bâtonnier Rodès.

Brièvement, l'argumentation de l'avocat se résume ainsi : « Zandronis est poursuivi pour diffamation et injures envers la gendarmerie et l'armée, puisque la gendarmerie en fait partie. Mais qui le poursuit ? La plainte aurait dû être déposée par le ministre de la défense. Or ce n'est pas le cas. D'autre part Zandronis est poursuivi pour tout un article considéré comme à la fois diffamatoire et injurieux. Le procureur aurait dû montrer les passages injurieux et les passages diffamatoires ».

Finalement, le juge revient et donne raison au bâtonnier Rodès. L'affaire Zandronis n'a plus lieu.

L'affaire Céleste vient alors. Et c'est aussitôt le représentant de l'accusation, l'avocat général, qui se lève et demande que le procès n'ait pas lieu. Parce que, dit-il : *il n'a pas pu étudier convenablement l'affaire en temps voulu et qu'il s'aperçoit aujourd'hui que l'affaire arrive après le délai de prescription. Elle est donc injugeable si on veut respecter la loi. Et le représentant de l'accusation, celui-là même qui a pensé mettre un Noir en position d'accusé pour racisme, et peut-être le condamner, celui-là même qui a appelé Céleste devant le tribunal, de dire qu'il regrettrait que le vrai débat de fond sur le racisme n'ait pas lieu, d'autant que beaucoup de gens s'étaient déplacés pour y assister etc.*

## MARTINIQUE

### BUDGET DÉPARTEMENTAL 81 : CARONRONNE AU CONSEIL GÉNÉRAL !

Avec la nouvelle année, c'est le vote des budgets départementaux, et l'étude de ces budgets est intéressante en ce sens qu'ils montrent, derrière les chiffres, quelques-uns des caractères de l'économie des Antilles : sous-développement, et dépendance notamment.

Ainsi en est-il du budget de la Martinique, qui s'élève pour cette année à un peu plus de 936 millions de francs, dont les investissements représentent le quart de cette dernière somme, le reste étant dévolu au fonctionnement.

Car que signifient ces sommes et toutes les autres dont sont truffées le rapport de Jean-Baptiste Edmond, le rapporteur du budget au Conseil Général ? Ces chiffres n'ont que très peu de rapports avec la réalité, comme le reconnaît J-B Edmond : le gros problème est le chômage. Mais même avec son beau rapport, le Conseil Général ne peut que préconiser... la formation professionnelle !

Et le reste est à l'avenant : le rapport constate que la balance commerciale de la Martinique est déficitaire de 2,300 milliards de francs et équivalait aux dépenses de l'Etat français en Martinique. Seule de mauvaises langues et des « agitateurs patentés » à la solde de Cuba et de Moscou pourront dire que les fameux transferts sociaux n'ont d'autre

but que subventionner les gros commerçants importateurs de Martinique et leurs homologues exportateurs de France !

Quelle est la solution doctement proposée ? Réduire les importations alimentaires en développant bien sûr, l'élevage, la pêche, les cultures maraîchères ainsi que les industries agro-alimentaires, toutes solutions prêchées avec le peu de succès que l'on sait depuis des dizaines d'années !

En réalité, l'analyse du budget de la Martinique confirme ce que l'on savait déjà : le conseil général n'a pas grand pouvoir sur ce qui se fait à la Martinique, en matière économique ou financière pas plus qu'en aucune autre manière. Il est là pour amuser la galerie, en alignant des chiffres qui de toute façon ne changeront rien à la vie de la population ici.

Alors, le gouvernement fait la grâce au Conseil Général et aux conseillers généraux de leur permettre d'exister. Il leur donne même la possibilité de discuter, sachant déjà auparavant que quoi que disent les conseillers, rien ne sera changé à l'ordre colonial des choses.

Les conseillers quant à eux sont trop contents de se réunir, de discuter et de parler dans le vide. C'est cela qui explique cette unanimité avec laquelle le budget a été adopté : en effet, 24 conseillers ont voté pour, 8 autres de gauche se sont abstenus !

## TCHAD : COMBINES À COURTE VUE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

Petit scandale dans les hautes sphères politiques françaises. Albin Chalandon, ancien ministre du gouvernement, actuellement PDG de Elf-Aquitaine, société contrôlée par l'état français, annonce la signature d'accords pétroliers avec la Lybie, alors qu'en même temps, Paris masse des troupes en Centre Afrique, sur la frontière tchadienne, prétendant contrôler l'offensive lybienne au Tchad. Une polémique oppose deux camps qui se regroupent respectivement derrière Chalandon et derrière le ministre de l'industrie de Giscard, Giraud. Chaque groupe va de sa déclaration hypocrite : les uns pleurent sur le sort du peuple tchadien opprimé par les Lybiens, sur les amis africains de la France et assurent les peuples d'Afrique du soutien des troupes françaises. Les autres déclarent la nécessité de préserver l'approvisionnement énergétique, pétrolier de la France. Mais avant tout, ce que met en évidence cette contradiction apparente entre dirigeants français, c'est une petite partie des combines financières qui se cachent derrière la politique française en Afrique. L'accord pétrolier annoncé aujourd'hui entre Elf-Aquitaine et le chef de l'état lybien, Khadafi, peut justement expliquer l'attitude de la France au cours du mois qui vient de s'écouler. On se souvient que la France avait tapé du poing sur la table en décembre dernier à la suite de l'intervention des troupes de Khadafi au Tchad, puis tout aussi subitement, s'était calmée : Giscard et les siens laissaient Khadafi agir plus librement au Tchad. En contre-partie il semble, au vu des accords avec Elf-Aquitaine, que la Lybie s'engageait à accorder quelques barils de pétrole et quelques arpents de sable pétrolière à cette compagnie française.

Seulement aujourd'hui, Khadafi semble vouloir aller plus loin que ne l'autorisait l'entente secrète, il annonce purement et simplement l'annexion du Tchad. Cette unification du Tchad et de la Lybie, si elle avait effectivement lieu, mettrait en péril les intérêts des capitalistes français installés au Tchad, en particulier les successeurs de Boussac, les frères Agache-Willot qui ont fait main basse sur la production de coton au sud du Tchad. Et c'est à ces profits menacés que pensent les politiciens français quand ils font semblant de s'inquiéter du sort du peuple tchadien qui serait opprimé par les Lybiens. Ils oublient peut-être les soixante-dix ans pendant lesquels les colonialistes français ont opprimé et réprimé ce peuple.

Ainsi, le gouvernement se trouve à défendre des intérêts contradictoires de deux grou-

pes capitalistes, ceux de Elf-Aquitaine qui lui recommandent de laisser Khadafi libre d'agir au Tchad, et ceux des Willot qui le pressent d'intervenir au Tchad pour repousser les troupes lybiennes et préserver cette chasse gardée qu'a toujours été le Tchad.

Giscard hésite et prend des demi-mesures. Il intervient sans intervenir. Il a mis en état d'alerte plusieurs milliers de fusilliers marins et de parachutistes basés à Lorient et à Vannes en Bretagne. Il a renforcé les troupes françaises stationnées en Centre-Afrique. Surtout il a ajouté aux 950 hommes de troupe qui se trouvaient déjà dans ce pays, des avions de combat. Bref, il fait peur à Khadafi, sans l'affronter. Il espère préserver les accords pétroliers d'Elf-Aquitaine et les intérêts des Willot au Tchad.

Derrière toutes les belles paroles du gouvernement français sur l'amitié et l'aide aux peuples africains, toute sa politique dans le continent consiste à sauvegarder les vulgaires intérêts de capitalistes. Pour la défense de leurs profits, le gouvernement français s'apprête à sacrifier la vie de milliers d'êtres humains dans ses anciennes colonies. Cela se passe toujours ainsi, les belles paroles cachent les profits des capitalistes, mais les pauvres se font tuer pour eux lors des guerres.

N.C.

## COMBAT OUVRIER

Responsable de publication :

G. BEAUJOUR

Adresser

toute correspondance :

EN GUADELOUPE

à Gérard BEAUJOUR

B.P. 214

97110 POINTE-A-PITRE

EN MARTINIQUE

B.P. 386

97204 FORT-DE-FRANCE

EN FRANCE écrire à :

Combat Ouvrier

B.P. 145

75023 PARIS CEDEX

Impression

CIF Pointe-à-Pitre

Commission paritaire

N° 51728